

Déclaration de votre chiffre d'affaires

Auto-entrepreneur

Urssaf Ile-de-France 93518 Montreuil Cedex

Nous contacter

Depuis votre espace en ligne autoentrepreneur.urssaf.fr Par téléphone au 3698 de 9 h à 17 h (service gratuit + prix appel)

Références

N° Siret: 80850482300028 N° Compte: 117 1560419044 LUMBROSO ALEXANDRE ERICK 72 R DE ROCHECHOUART 75009 PARIS

Montreuil, le 19 septembre 2024

Objet : déclaration(s) manquante(s)

Madame, Monsieur,

En tant qu'auto-entrepreneur, vous avez l'obligation de déclarer et de payer en ligne trimestriellement votre chiffre d'affaires même si celui-ci est égal à 0 €, conformément à l'article Art L.613-8 du code de la sécurité sociale.

Or, nous constatons que vous n'avez pas déclaré de chiffre d'affaires pour la période de : 2e trimestre 2024.

Dès maintenant, effectuez votre déclaration en ligne sur <u>autoentrepreneur.urssaf.fr</u> ou sur l'application mobile.

À défaut de transmission dans les meilleurs délais, vous encourrez une pénalité de 52,00 € par déclaration non effectuée en vertu de l'article R.613-9 du code de la sécurité sociale.

Simplifiez vos formalités en ligne :

- + Rapide : déclarez, payez, et téléchargez vos attestations en quelques clics.
- + Facile: le calcul de vos cotisations est automatique!
- + Sûr: évitez tout risque de retards et consultez à tout moment vos déclarations et paiements.

4 étapes simples pour déclarer et payer en ligne :



- **1. Rendez-vous** sur <u>autoentrepreneur.urssaf.fr</u> ou sur l'application mobile Autoentrepreneur Urssaf.
- **2. Connectez-vous sur votre espace en ligne**. Si vous n'avez pas de compte, vous aurez la possibilité d'en créer un.
- 3. Remplissez votre déclaration dans l'onglet "Mes échéances à régulariser".
- **4. Effectuez votre paiement en toute sécurité**, par télépaiement ou carte bancaire.



Téléchargez l'application AutoEntrepreneur Urssaf!

Elle simplifie vos démarches, en vous permettant de déclarer votre chiffre d'affaires, de payer vos cotisations ou d'obtenir un justificatif.





App Store

Google Play

L'Urssaf collecte et traite vos données personnelles strictement nécessaires à l'exécution de ses missions d'intérêt public. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, consultez la politique de confidentialité : urssaf.fr/confidentialite

Vos options pour le paiement en ligne :



Télépaiement : vous enregistrez vos coordonnées bancaires et donnez un ordre de paiement à chaque échéance. Vous décidez du montant et pouvez le modifier à tout moment avant l'échéance. Anticipez votre ordre de paiement, vous ne serez prélevés qu'à la date d'échéance. Vous évitez ainsi tout risque de retard!



Carte bancaire : vous pouvez également payer par carte bancaire. Le montant payé sera débité selon les conditions de votre carte (débit immédiat ou différé).

Si vous avez entre-temps réalisé vos déclarations, nous vous remercions de ne pas tenir compte de ce message.

L'Urssaf est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le Directeur